

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**FÊTE DE LA
MUSIQUE -
DIMANCHES
APRÈS-MIDI SOUS
LES PLATANES -
SAISON CULTURELLE
- BUDGETS
PRÉVISIONNELS
2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-23

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 20 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir
à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné
pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Alexandra BRACQUE
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Stéphane
CLOUET et M. Gérard LATINIER,

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée Secrétaire
de Séance.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de L'Aigle, outre
le festival Jazz en Ouche, propose une activité culturelle
composée en 3 temps :

- la fête de la musique,
- les dimanches après-midi sous les platanes,
- la saison culturelle.

Avec l'ouverture prochaine du nouveau complexe, l'absence de
régisseur propre à la ville, l'augmentation des prix des
spectacles, une augmentation du budget de la saison culturelle
est proposée. Pour permettre la recherche de nouveaux
financeurs, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer
sur les budgets prévisionnels des différents éléments de cette
saison culturelle.

FETE DE LA MUSIQUE

Cette année, la fête de la musique se tiendra place Boislandry avec le podium principal. Les commerçants quant à eux sont invités à accueillir des groupes, professionnels ou amateurs, devant leurs locaux.

Le budget prévisionnel de cet événement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
ARTISTIQUE	2 000,00	BILLETTERIE	-
RESTAURATION- HÉBERGEMENT- TRANSPORT	1 000,00		
Restauration	140,00		
Hébergement	600,00		
Catering	60,00		
Transport des artistes	200,00		
		FINANCEMENT PUBLIC	3 500,00
COMMUNICATION	-	Ville de L'Aigle	
TECHNIQUE	-		
Salaire Intermittents	-		
Son			
Lumière			
Backline/instruments			
Location camion			
Location de salle			
Ménage			
TAXES	500,00	FONDS PRIVÉS	-
SACEM			
CNV	500,00		
SACD			
ASTP			
SÉCURITÉ	-		
TOTAL	3 500,00	TOTAL	3 500,00

LES DIMANCHES APRÈS-MIDI SOUS LES PLATANES

Événement incontournable à L'Aigle, cette année, la Ville de L'AIGLE accueillera 9 groupes d'horizons musicaux différents.

Le budget prévisionnel 2023 de cet événement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
ARTISTIQUE	10 520	BILLETTERIE	-
RESTAURATION- HÉBERGEMENT- TRANSPORT	2 180		
Restauration	580		
Hébergement	-		
Catering	100		
Transport des artistes	1 500		
		FINANCEMENT PUBLIC	15 000
COMMUNICATION	-	Ville de L'Aigle	15 000
TECHNIQUE	300		
Salaire Intermittents	-		
Son			
Lumière	300		
Backline/instruments			
Location camion			
Location de salle			
Ménage			
TAXES	2 000	FONDS PRIVÉS	-
SACEM			
CNV	2 000		
SACD			
ASTP			
SÉCURITÉ	-		
TOTAL	15 000	TOTAL	15 000

LA SAISON CULTURELLE 2023/2024

La Ville de L'Aigle accueille des spectacles tous publics, des spectacles chantés, des comédies, des pièces contemporaines engagées... Mais aussi, des compagnies en résidences pour leur permettre d'avancer dans leur travail de création. Comme indiqué précédemment, l'augmentation proposée est due à l'augmentation des prix des spectacles (et des charges voisines : droits, hébergement, nourriture...), mais aussi à la nécessité d'engager un prestataire technique pour palier à l'absence d'un régisseur municipal.

S'y intègrent également les coûts de location de la nouvelle salle.

Ainsi, le budget prévisionnel de la saison culturelle est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
CACHET ARTISTIQUE	80 000	BILLETTERIE	30 000
RESTAURATION- HÉBERGEMENT-TRANSPORT	10 600	FINANCEMENT PUBLIC	147 000
Restauration/hébergement	6 600	Conseil départemental de l'Orne	15 000
Catering	1 000	Ville de L'Aigle	132 000
Transport	3 000	FONDS PRIVÉS	10 000
COMMUNICATION	12 000		
TECHNIQUE	54 870		
location matériel technique Son/lumière/personnel supp	5 270		
personnel	6 000		
Backline(fin de saison 22/23)	23 000		
Location de camion	-		
Location de salle	20 000		
Ménage	600		
TAXES	28 930		
SACEM	11 330		
CNV	2 800		
SACD	12 000		
ASTP	2 800		
SECURITE	600		
TOTAL	187 000	TOTAL	187 000

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- *APPROUVE les budgets prévisionnels présentés ci-dessus ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les contrats afférents à ces événements ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



(Handwritten signature in blue ink)

Philippe VAN-HOORNE